

PLUS DE 700 000 LOGEMENTS RÉNOVÉS EN 2022 : L'ACTIVITÉ DE L'ANAH SE POURSUIT À UN TRÈS HAUT NIVEAU ET CONFIRME LA TENDANCE ENGAGÉE EN 2021

24 janvier 2023 - Communiqué de presse



À l'occasion de la cérémonie des vœux de l'Anah, Thierry Repentin, Président du Conseil d'administration de l'Anah, a présenté les principaux résultats de l'activité 2022 de l'Anah et remis en perspective les objectifs ambitieux de l'Agence pour 2023. Ces résultats confirment les attentes fortes des ménages en matière de rénovation de l'habitat et la capacité de l'Anah à y répondre.

Plus de 700 000 logements rénovés en 2022

L'Anah a financé la rénovation de 718 555 logements en 2022 grâce aux 3,4 milliards d'euros d'aides distribuées.

L'amélioration de l'habitat privé a continué d'atteindre des niveaux élevés, dans tous les champs d'intervention grâce à une forte dynamique portée par la rénovation énergétique au travers de MaPrimeRénov' mais également par les autres aides que porte l'Agence (intervention sur les copropriétés, adaptation des logements à la perte d'autonomie) et la progression des rénovations de logements locatifs.

Le plan Initiative Copropriétés continue de rencontrer un vif succès et ce sont ainsi 40 006 logements qui ont été rénovés en 2022, portant à plus de 105 000 le nombre de logements rénovés en copropriété depuis le lancement de ce programme.

Par ailleurs, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, enjeu majeur de la transition démographique, continue de progresser, avec 27 636 logements adaptés.

Pour répondre au souhait d'un nombre grandissant de seniors de pouvoir vieillir chez eux, l'Anah a pour objectif l'adaptation de 40 000 logements dès 2023, et travaille auprès du ministère du logement à la préparation de MaPrimeAdapt' une aide unifiée et simplifiée pour faciliter le parcours des ménages.

Enfin, lancé en 2022, le dispositif Loc'Avantages, destiné aux propriétaires bailleurs pour permettre une mobilisation sociale du parc locatif privé a permis de faire progresser (+16%) le développement de logements à loyers maîtrisés. Ce sont ainsi 9 741 logements qui ont été conventionnés.

L'ensemble de ces rénovations de logements a permis de générer 9,9 milliards d'euros de travaux et de créer ou préserver de nombreux emplois.

Des rénovations énergétiques de plus en plus vertueuses écologiquement

La rénovation énergétique de 669 890 logements a permis au total 5,2 TWh d'économies annuelles d'énergie. Le nombre de rénovations globales augmente et atteint 65 939, dont 25 938 réalisées en copropriété.

En 2023, pour continuer d'encourager les rénovations performantes, MaPrimeRénov' évolue avec une augmentation du forfait "rénovation globale" pour les ménages intermédiaires et supérieurs (respectivement 10 000€ et 5 000€), et la majoration de 1 000€ pour les systèmes de chauffage décarbonné est prolongée jusqu'au 1er avril.

Par ailleurs, face à l'inflation, les plafonds de travaux subventionnables de MaPrimeRénov' Sérénité, destinée aux ménages modestes et très modestes et de MaPrimeRénov' Copropriété sont augmentés :

- pour MaPrimeRénov' Sérénité, de 30 000€ à 35 000€ ;
- pour MaPrimeRénov' Copropriété, de 15 000€ à 25 000€. Les primes pour les ménages modestes et très modestes sont quant à elles doublées (1 500€ pour les ménages modestes et 3 000€ pour les ménages très modestes).

Des liens forts avec les collectivités

Au-delà de ses interventions en direction des ménages, l'Anah continue d'accompagner les collectivités dans le cadre de leur politique locale de l'habitat au travers des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (dont le nombre progresse) et au travers de ses contributions aux grands programmes nationaux :

- Pour l'aménagement des territoires et la revitalisation des centres anciens dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain depuis respectivement 2018 et 2020 :
 -
 - 181 348 logements rénovés dans le cadre d'ACV (y compris MaPrimeRénov') ;
 - 218 685 logements rénovés dans le cadre de PVD.
- En matière de traitement de l'habitat indigne et très dégradé, avec notamment **58** opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) pour un montant d'aides de 21 millions d'euros ;
- En matière de traitement des copropriétés fragiles et dégradées, dans le cadre du plan Initiative Copropriétés dont les résultats en 2022 soulignent la progression constante (105 582 logements rénovés depuis le lancement du programme en 2018).

Mieux accompagner les ménages vers des parcours de rénovations performantes

L'accompagnement est décisif pour bâtir des projets de travaux ambitieux et faciliter le passage à l'acte des ménages.

France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat désormais piloté par l'Anah, est devenu en 2022 le point d'entrée unique de tous les parcours de travaux, des plus simples aux plus complexes, pour informer et conseiller tous les Français. France Rénov' permet ainsi de répondre aux ménages de façon neutre et indépendante, dans le cadre d'un service de proximité co-financé avec les collectivités territoriales. Plus de 770 000 ménages ont ainsi été conseillés en 2022.

Enfin, Mon Accompagnateur Rénov' a été lancé en janvier 2023 et est d'ores et déjà obligatoire pour bénéficier de MaPrimeRénov' Sérénité ou de l'aide aux travaux dans le cadre du dispositif fiscal Loc'Avantages. À compter de septembre 2023, l'obligation d'accompagnement se généralise à tous les propriétaires sollicitant MaPrimeRénov' avec deux gestes de travaux ou plus, conduisant à un montant d'aide supérieur à 10 000€.

Cet accompagnement professionnalisé et personnalisé repose sur quatre missions :

- sociale : accompagnement spécifique pour les ménages en situation de précarité ;
- technique : identification des travaux à réaliser, des artisans RGE, conseils pour la phase travaux et les nouveaux usages dans le logement à l'issue des travaux ;
- financier : identification des aides mobilisables ;
- administratif : montage du dossier de financement, aide avec les plateformes et outils numériques.

En 2023, le budget de l'Anah atteint 4 milliards d'euros pour maintenir cette dynamique en faveur de la rénovation des logements privés, et continuer d'encourager les ménages à s'engager dans des parcours de rénovations performantes, grâce à l'accompagnement et à des financements incitatifs.